



Association de Loisirs du Val de Rouvre (ALVR)

Conditions d'admission 2023-2024

ACTIVITES DE LOISIRS TOUT PUBLIC (ALTP)

1°) Adhésion à l'association

L'adhésion à l'ALVR est demandée pour toute inscription à une activité.

Le droit d'adhésion s'élève à : 8€ par enfant (-18 ans) et 10€ par adulte.

L'adhésion est valable du 1^{er} Septembre au 31 Août de chaque saison, quelle que soit la date d'inscription. Elle permet l'utilisation des différents espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités de l'association (accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, activités de loisirs tout public, actions familles/habitants). L'adhésion à l'association n'est pas remboursable et ce, quel qu'en soit le motif.

2°) Tarif des Activités de Loisirs Tout Public

Le tarif des Activités de Loisirs Tout Public est calculé chaque saison en fonction du prix de revient de l'activité et validé par le Conseil d'Administration. Ce tarif inclut une participation aux frais de gestion de l'association (administration, communication, charges fixes...).

Pour la saison 2023-2024, les tarifs annuels des activités sont les suivants :

MUSIQUE		Durée	Format	TARIF	
				ATHIS-VDR	Ø ATHIS-VDR
BASSE / BATTERIE / GUITARE / TROMPETTE / PIANO / VIOLON		0,5h	Individuel	390,00 €	410,00 €
BASSE / GUITARE / VIOLON		0,75h	2 pers.	290,00 €	310,00 €
			3 pers.	195,00 €	215,00 €
		1h	3 pers.	260,00 €	280,00 €
			4 pers.	195,00 €	215,00 €
CHANT IMPROVISE		1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
			5 pers. & +	155,00 €	175,00 €
EVEIL MUSICAL		0,5h	4 pers.	100,00 €	120,00 €
			5 pers. & +	80,00 €	100,00 €
MUSIQUES ACTUELLES		1h	3 pers.	260,00 €	280,00 €
			4 pers.	195,00 €	215,00 €

ACTIVITES D'EXPRESSION		Durée	Format	TARIF	
				ATHIS-VDR	Ø ATHIS-VDR
CIRQUE	4-6 ans	0,75h	4 pers.	145,00 €	165,00 €
			5 pers. & +	120,00 €	140,00 €
	7-13 ans + Ados-Adultes	1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
5 pers. & +			155,00 €	175,00 €	
DANSE	4-6 ans + 6-8 ans	0,75h	4 pers.	145,00 €	165,00 €
			5 pers. & +	120,00 €	140,00 €
	7-13 ans + Ados-Adultes	1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
5 pers. & +			155,00 €	175,00 €	
THEATRE	Tous	1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
			5 pers. & +	155,00 €	175,00 €

ACTIVITES CREATIVES		Durée	Format	TARIF	
				ATHIS-VDR	Ø ATHIS-VDR
ARTS PLASTIQUES	7-14 ans	1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
			5 pers. & +	155,00 €	175,00 €
	Ados-Adultes	1h30	4 pers.	290,00 €	310,00 €
5 pers. & +			230,00 €	250,00 €	
COUTURE	Enfants	1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
			5 pers. & +	155,00 €	175,00 €
	Ados-Adultes	2h tous les 15 jours	4 pers.	195,00 €	215,00 €
			5 pers. & +	155,00 €	175,00 €

SPORT & FORME		Durée	Format	TARIF	
				ATHIS-VDR	Ø ATHIS-VDR
CIRCUIT TRAINING / STRETCHING / REMISE EN FORME LATINO	Ados-Adultes	1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
			5 pers. & +	155,00 €	175,00 €
MOTRICITE	Enfants	0,75h	4 pers.	145,00 €	165,00 €
			5 pers. & +	120,00 €	140,00 €

LANGUES	Durée	Format	TARIF		
			ATHIS-VDR	Ø ATHIS-VDR	
ALLEMAND / ANGLAIS / ESPAGNOL	3-5 ans	0,5h	4 pers.	100,00 €	120,00 €
			5 pers. & +	80,00 €	100,00 €
	Enfants / Ados / Adultes	1h	4 pers.	195,00 €	215,00 €
			5 pers. & +	155,00 €	175,00 €

3°) Inscription

Les Activités de Loisirs Tout Public ne sont accessibles qu'aux personnes ayant fait valider leur inscription par les responsables de l'association et, à l'issue de la formule découverte (2 essais gratuits), à celles ayant acquitté leur règlement de la cotisation annuelle.

Les inscriptions sont gérées uniquement par la directrice ou la coordinatrice des Activités de Loisirs durant les horaires d'ouverture. Les animateurs des ateliers ne sont pas habilités à recevoir les inscriptions et règlements. Le personnel d'encadrement est en droit de refuser l'accès à une activité à tout participant qui n'aurait pas rempli les formalités d'inscription ou ne serait pas à jour dans le versement de sa cotisation.

4°) Formule Découverte

Tout débutant dans une activité peut bénéficier de la "Formule Découverte". Celle-ci comprend 2 séances d'essai gratuites dans une même discipline ou 1 séance d'essai dans 2 disciplines différentes. La poursuite de l'activité au delà de la 2^{ème} séance implique le paiement total et immédiat de la cotisation annuelle de l'activité.

5°) Facilités de paiement

Possibilité de régler en espèces, virement, chèques, chèques ANCV, Titres CESU, Bons CAF/MSA, Atout Normandie, Pass Sport, Pass Culture.

Paiement mensualisé possible sans frais. Toutefois, le principe du paiement fractionné est facultatif et ne constitue pas une obligation de la part de l'association. Les personnes souhaitant bénéficier d'un paiement échelonné doivent remettre l'ensemble des chèques à la directrice ou la coordinatrice des Activités de Loisirs au moment de l'inscription. Tout refus de cette règle entraînera le paiement intégral et immédiat de la cotisation ou l'exclusion.

6°) Réductions

Réductions établies pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Les réductions ne sont pas cumulables. Elles sont déductibles au moment du règlement de la cotisation.

Réduction Etudiants et Demandeurs d'emploi : 10% de réduction sur la cotisation annuelle de l'activité sur présentation du justificatif de l'année en cours. La réduction ne pourra être pratiquée sans la production de la carte d'étudiant ou de la carte PÔLE EMPLOI valide.

7°) Remboursement

L'abandon de l'activité par un participant, au-delà de la "Formule Découverte", ne permet pas le remboursement de la cotisation, excepté pour des raisons médicales sur présentation d'un certificat ou lors d'un changement de domicile pour raison professionnelle sur présentation de justificatifs.

8°) Récupération de séances

En cas d'absence des animateurs pour maladie, fériés ou congés exceptionnels prévus dans la Convention Collective Nationale ECLAT, n'excédant pas 4 jours dans l'année, les ateliers n'ayant pu être assurés ne pourront donner lieu à remplacement ou remboursement. En cas d'absence d'une durée supérieure à 4 jours, les ateliers seront rattrapés. En cas d'absence prolongée d'un animateur, l'ALVR sera amenée à proposer soit un remplacement, soit le remboursement des ateliers non effectués.

9°) Effectifs

Le fonctionnement des Activités de Loisirs Tout Public est fondé sur un effectif minimum selon les ateliers. En cas d'effectif inférieur au minima requis, l'ALVR pourra proposer aux participants : d'annuler l'activité ou de la maintenir en contrepartie d'une cotisation supérieure. L'association se réserve le droit de modifier ou supprimer des horaires et ateliers, au cas où des fluctuations importantes de participants seraient enregistrées.

10°) Responsabilité

La prise en charge des enfants par l'ALVR n'est effective qu'à l'intérieur des locaux utilisés pour les Activités de Loisirs. L'association décline toute responsabilité, tout incident ou accident survenant sur le trajet domicile-locaux ALTP, à l'aller comme au retour. Les parents ou responsables des enfants s'engagent à vérifier que l'atelier est bien assuré avant de déposer les enfants.

L'association n'est pas responsable des effets personnels des participants. En cas de vol d'effets personnels, aucune indemnité ne pourra être réclamée.

11°) Photographies et vidéo

Pour les besoins de la communication ou de la mémoire de l'association, les adhérents peuvent être photographiés ou filmés dans leurs activités ou durant les manifestations exceptionnelles. Ceux-ci déclarent accepter d'être photographiés et filmés sans pouvoir prétendre à indemnité d'aucune nature.

L'adhésion à l'ALVR implique l'acceptation totale des présentes conditions d'admission.